

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DLH 52** - Signature par le Maire de Paris du contrat concernant la Fresque de l'Abbé Pierre réalisée par Jonone dans le square des Deux Nèthes (18e).

**M. Jean-Yves MANO, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet l'autorisation de signer le contrat concernant la Fresque de l'Abbé Pierre, réalisée par l'artiste Jonone dans le square des Deux Nèthes (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat relatif aux modalités de conservation et de cession des droits de reproduction et de représentation de la Fresque de l'Abbé Pierre réalisée par l'artiste Jonone dans le square des Deux Nèthes (18e), annexé à la présente délibération.